



99 bis, avenue du Général Leclerc 75014 PARIS
contact@unssf.org - www.unssf.org

Lieu, XX octobre 2021,

Direction de l'ARS du(département)mettre nom du directeur/directrice
Direction de l'ARS du ...(région)idem, vous les trouvez sur le site de l'ARS de votre région.

Les sages-femmes appellent, pour la 6^e fois cette année, à la grève les 22, 24, 24 et 25 octobre 2021.

Je participe à ce mouvement et je vous informe que *je fermerai mon cabinet le / les....* Je refuserai de répondre aux demandes de sorties anticipées à ces dates. *Mettre date et éventuellement les heures*

Merci de prendre connaissance et faire remonter les informations suivantes auprès du ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Les sages-femmes sont épuisées par leurs mauvaises conditions de travail, démotivées par le mépris des tutelles, oubliées du Ségur, quittent les maternités et leur profession.

Mais ce sont les femmes et les familles qui en subissent les conséquences.

Le rapport IGAS concernant la profession, paru le 10 septembre fait de justes constats mais ses conclusions sont extrêmement décevantes.

Les réponses données par le ministre, le 16 septembre devant plus de 8000 sages-femmes ne répondent pas à leurs attentes.

Les sages-femmes demandent des réponses concrètes du Ministère concernant :

- une augmentation des effectifs en lien avec les décrets de périnatalité : l'évolution des décrets périnataux (datant de 1998) est indispensable, le nombre de postes dans les maternités ne permet pas la présence suffisante des sages-femmes auprès des femmes
- Une révision de l'organisation des soins reconnaissant pleinement aux sages-femmes leur place de premier recours, reconnaissant le caractère autonome de la profession : Les sages-femmes sont une profession de premier recours essentielle, les services rendus à la population ne sont plus à démontrer, de même que leur investissement dans toutes les nouvelles missions qui leur sont confiées (contraception, dépistage des cancers gynécologiques, IVG) et ce y compris depuis le début de la pandémie.
- L'augmentation des rémunérations, à la hauteur des responsabilités assurées, tout secteur d'exercice confondu. Les propositions du ministère ne tiennent pas compte du rattrapage nécessaire pour les salariés, ni de toutes les sages-femmes qui n'ont pas accès aux primes (territoriales, privé, libérales).

En conséquence, à nouveau toutes les sages-femmes de France ont été appelées à un mouvement de grève.

De très fortes perturbations sont à attendre dans les maternités privées et publiques, dans les centres de PMI, de planification familiale ainsi qu'en ville, où les sages-femmes libérales sont appelées à refuser les sorties anticipées de maternité, qui seront donc suspendues.

Signature :